

Séance du 2 décembre 2020

PRESENTS : *DORFFER Joël – ERHOLD Laurence – ERHOLD Yannick – HUBSCH Mélanie - KERTZINGER Thierry – KNITTEL Jean-Georges – KOCHER Marie - MEYER Tharsice – PHILIPPS Serge - RUBECK Valérie – STECHER Gaël – STRASSER Damien - WALTER Karine.*

EXCUSE : *STRASSER Daniel*

Sous la présidence de PHILIPPS Claude

Le 2 décembre 2020 à 19H00, les membres du Conseil Municipal d'OBERROEDERN, se sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 septembre 2020
- 2) Compte-rendu des délégués des différents syndicats
- 3) Rapport annuel 2019 SMICTOM
- 4) Travaux à réaliser rue de la Forge (SIVOM – Commune)
- 5) Travaux de réhabilitation de l'école primaire
- 6) Renouvellement du contrat de travail de la secrétaire de mairie
- 7) Remplacement des fenêtres de toit à la salle communale
- 8) Pose d'un pylône de téléphonie « Free »
- 9) Avis du conseil pour l'extension du cheptel du GAEC du Cheval Blanc
- 10) Commission de contrôle des listes électorales
- 11) Divers

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2020

Dans le cadre du versement de la prime exceptionnelle COVID soulevé au Point 10 lors de la réunion du 23 septembre 2020, les membres du Conseil Municipal suggèrent d'accorder cette prime aux agents de la commune.

La secrétaire, ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE à l'unanimité, d'allouer la prime exceptionnelle de 1 000 € au prorata du taux de référence,

AUTORISE le Maire à émettre les arrêtés pour Mme Nathalie SCHNEIDER et M. Pascal WALTER.

Le compte-rendu du 23 septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

2) COMPTE-RENDU DES DELEGUES DES DIFFERENTS SYNDICATS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a assisté à la réunion du Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Bas-Rhin et qu'il a été élu membre du bureau, représentant ainsi le secteur de l'Outre Forêt.

SYNDICAT DES EAUX DU CANTON DE SELTZ

Le Syndicat des Eaux du Canton de Seltz a décidé de ne pas augmenter le prix de l'eau pour l'année 2021.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUTRE FORET

Le Maire a informé le Conseil Municipal des projets débattus lors de la réunion du Conseil Communautaire qui avait lieu le 1^{er} décembre 2020 par visioconférence.

SMICTOM

Une étude est en cours pour mettre en place une redevance incitative généralisée sur l'ensemble des 5 Communautés de Communes gérée par le SMICTOM.

Le projet d'agrandissement de la déchetterie de Soultz a été approuvé et budgétisé par le Comité Directeur du SMICTOM.

3) RAPPORT ANNUEL 2019 SMICTOM

Le Maire a mis à disposition pour prise de connaissance le rapport annuel 2019 du SMICTOM.

4) TRAVAUX A REALISER RUE DE LA FORGE (SIVOM-COMMUNE)

Après étude faite par le SIVOM de la Vallée du Seebach pour la mise en place d'un caniveau rue de la Forge, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que l'offre de prix de l'entreprise ROTT Travaux Publics a été retenue,
- que le coût des travaux s'élève à 47 577 € TTC,
- que le SIVOM prend en charge le coût des travaux et demande une participation financière à hauteur de 21 331 € HT à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

S'ENGAGE à participer financièrement à la mise en place d'un caniveau rue de la forge à hauteur de 21 331 € HT.

5) TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE PRIMAIRE

La commune envisage des travaux de réhabilitation de l'école primaire et de créer 2 logements au-dessus de l'école. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de 13 000 € supplémentaire par logement en plus des 100 000 € de subvention du Conseil Départemental dans le cadre du fonds de solidarité communale si les logements sont classés en logements sociaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **autorise** le Maire à solliciter un architecte, à effectuer les démarches nécessaires pour percevoir des subventions et à signer tout acte afférent à ces demandes. La Commission des Travaux sera compétente pour le suivi du dossier.

6) RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Le contrat de travail de la secrétaire de Mairie a été renouvelé pour une période de 3 ans ne pouvant dépasser 6 ans cumulés.

7) REMPLACEMENT DES FENETRES DE TOIT A LA SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a sollicité deux entreprises pour une offre de prix pour le remplacement des fenêtres de toit à la salle communale :

- L'entreprise PFRIMMER de BETSCHDORF pour un montant de 6 354 € TTC
- L'entreprise METZGER de RITTERSHOFFEN pour un montant de 4 980 € TTC

L'entreprise METZGER a donc été retenue. Il a été décidé de poser deux fenêtres de toit électrique si les travaux sont réalisables. Il a été débattu quant à la mise en place d'une VMC dans la cuisine et dans les toilettes.

8) POSE D'UN PYLONE DE TELEPHONIE « FREE »

Vu le très mauvais débit de téléphonie à ASCHBACH, la Société de téléphonie « FREE » propose d'installer un pylône à ASCHBACH près du terrain de foot sur le ban communal de OBERROEDERN au lieudit « hinter Ashbacher Gaerten ».

Après un tour de table, la pose du pylône sur le ban communal d'OBERROEDERN a été validé par les membres du Conseil Municipal, par 11 voix POUR, 1 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS.

Le Maire est autorisé à signer les documents afférents à ce dossier.

9) AVIS DU CONSEIL POUR L'EXTENSION DU CHEPTEL DU GAEC DU CHEVAL BLANC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une enquête administrative avait été diligentée par la Préfecture du Bas-Rhin pour l'extension du Cheptel du GAEC du Cheval Blanc et qu'aucune objection a été formulée.

10) COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Les membres de la Commission de Contrôle des Listes Electorales pour les communes de – 1 000 habitants sont nommés d'office. La commission communale est composée de trois membres :

- Désignée de la commune, la plus jeune conseillère, Mme HUBSCH Mélanie,
- Désignée de la Préfecture du Bas-Rhin, Mme KLEHAMMER Lydie,
- Désignée du Tribunal Judiciaire, Mme MARINKO Céline

11) DIVERS

L'acte de vente du terrain communal à la SCI BALL a été signé en date du 9 novembre 2020.

La vérification des poteaux d'incendie est imposée par le SDIS et doit être effectuée par un prestataire externe. La commune dispose de 24 poteaux Après consultation, l'offre de prix de la Société MARESEAU de CLEEBOURG a été retenue pour un montant d'environ 800 € HT.

Le RIFSEEP pour le personnel communal sera mis en place fin d'année ou début d'année prochaine.

La préparation des cadeaux de Noël pour les personnes âgées est programmée le 11 décembre 2020.

La séance est levée à 20H45.